

Séance du 14-10-2015 : Les ports ultramarins au carrefour des échanges mondiaux

SÉANCES PUBLIQUES

PUBLIÉE LE 14/10/2015

Saisine liée : LES PORTS ULTRAMARINS AU CARREFOUR DES ÉCHANGES MONDIAUX

Revoir la séance du 14 octobre 2015

Séance plénière du 14 octobre 2015 : Les ports ultramarins au carrefour des échanges mondiaux.

Projet d'avis présenté par M. Rémy-Louis Budoc, au nom de la délégation à l'Outre-mer présidée par M. Gérard Grignon. La France dispose d'atouts maritimes indiscutables : jouissant de deux façades maritimes en Europe et de la deuxième zone économique exclusive (ZEE) derrière les États-Unis, grâce principalement à ses territoires ultramarins, elle se situe au centre des échanges en Europe et au carrefour des grandes routes maritimes mondiales.

Dans un système mondialisé qui redistribue les cartes, les routes des échanges et les chemins de la prospérité, les ports ultramarins français doivent conforter leur attractivité pour répondre à la concurrence féroce des ports étrangers et devenir de vrais relais de croissance pour la France mais aussi pour l'Union européenne.

Dans son projet d'avis, la délégation à l'Outre-mer du CESE formule un ensemble de préconisations concrètes afin d'envisager une organisation portuaire ultramarine plus efficace, structurée et compétitive au service de la population et du développement durable des territoires.